

Edito « Pourriel » (pour courrier poubelle), « pollurriel », spam... La traduction la plus fidèle pour définir le spamming est « arrosage ». L'origine de ce mot ? Une célèbre marque de corned-beef, ou encore une onomatopée utilisée dans le monde du cinéma pour désigner un bruit parasite... Mais, quelle que soit sa signification, le spam désigne ce type de message qui encombre quotidiennement nos boîtes aux lettres électroniques.

Comme pour les virus, le CRI ne possède pas de solution miracle pour immuniser les comptes de messagerie contre ces courriers abusifs. La mise en place d'outils pour l'ensemble des utilisateurs impliquerait en effet la mise en place d'un système de filtrage personnalisé et individuel *pour chaque utilisateur*, et sans garantie de fiabilité puisque les spammeurs déjouent ces verrous en modifiant constamment les paramètres de leurs envois. Cependant, et c'est l'objectif de ce CRI Pratique, notre équipe est là pour vous donner toutes les parades qui existent.

Qui envoie des spams ?

Les publicitaires et les services marketing des entreprises sont les premiers émetteurs de spams pour promouvoir produits, services, ou pour inciter les internautes à visiter leur site web. Les spams à caractère pornographique sont également de plus en plus nombreux.

Pourquoi envoyer des spams ?

Le spamming est employé massivement parce qu'il présente des avantages certains pour ses émetteurs : l'envoi de courrier électronique est bien moins onéreux que l'envoi de publicité papier, les adresses e-mail sont facilement trouvables, et le profil des internautes simple à esquisser.

Mais pour le destinataire, le spam engendre une grande perte de temps (et d'argent) : les temps de téléchargement inutilisés augmentent les temps de connexion lorsqu'il relève son courrier, et, surtout, le temps nécessaire pour trier tous ces messages, au risque de supprimer un message important...

Comment ont-ils trouvé mon adresse e-mail ?

Les spammeurs disposent de plusieurs moyens pour récupérer votre adresse :

◇ **Votre fournisseur d'accès l'a cédée :**

En revendant sa liste d'abonnés à un tiers, qui lui-même l'a revendue à un autre, etc., votre FAI a permis la diffusion de votre adresse en de nombreux exemplaires sur Internet. Attention, l'opération est légale si vous avez accepté que votre adresse soit diffusée (ou plutôt si vous n'avez pas pensé à décocher la petite case située, s'il y en a une, en bas du formulaire d'inscription, vous informant que votre adresse, sauf avis contraire de votre part, sera utilisée à des fins commerciales).

◇ **Vous l'avez communiquée sur un site web :**

En passant une commande sur un site de commerce électronique, en souscrivant à des services via un site web, en vous inscrivant sur une liste de diffusion par courrier électronique, vous avez forcément laissé une adresse e-mail. Là encore, si vous avez oublié de décocher la petite case qui figure en bas du formulaire, vous avez autorisé la diffusion de cette adresse.

◇ **Vous l'avez publiée sur Internet :**

En l'indiquant sur votre page personnelle, en la laissant sur des forums de discussion ou dans une newsgroups, vous êtes susceptible d'intégrer un fichier d'adresses récupérées à l'aide de logiciels spécialisés : des « robots », comme ceux des moteurs de recherche, qui débusquent toutes les adresses e-mail à partir de sites web ou de forums de discussion, ou encore des générateurs automatiques d'adresses e-mail (dès lors que vous réservez un nom de domaine, vous pouvez vous attendre à recevoir des spams sur *webmaster@...*, *contact@...*, etc.).

Que faire pour ne plus recevoir de spams ?

◇ Créez-vous une seconde adresse de messagerie que vous n'utiliserez que pour passer des commandes en ligne ou que pour participer aux forums de discussion. Cette parade est plutôt symbolique puisqu'elle ne vous protégera pas plus des spams. Mais c'est à cette seconde adresse que vous les recevrez, épargnant ainsi votre adresse professionnelle ou votre adresse personnelle.

◇ Utilisez un outil de lutte anti-spam, qui propose des options plus poussées que celles des logiciels de messagerie.

Quelques logiciels efficaces, gratuits, et en français !

- ◇ **MaiWasher** : outil gratuit en version limitée, disponible en français, qui s'installe sur l'ordinateur et qui permet de visionner les en-têtes des messages en attente sur le serveur, de prévoir un tri en fonction de critères personnalisables, et qui lance alors l'outil de messagerie pour ne récupérer que ceux qui doivent l'être. Attention cependant : les autres messages sont supprimés sans être récupérés. <http://www.mailwasher.net/>
- ◇ **Spamihilator** : outil gratuit, multi-langues (dont français), sous licence GPL, qui s'installe sur l'ordinateur et qui se place entre le serveur de messagerie et l'outil de messagerie pour faire le tri lors de la relève des mails sur des critères personnalisables. Les messages sont alors tous relevés. Les messages supposés être des spams sont mis de côté et peuvent être réintégrés à l'outil de messagerie si on s'aperçoit qu'il s'agit d'un « vrai » mail. <http://www.spamihilator.com/> (Vous pouvez retrouver tous ces logiciels sur le site web de Framasoft : <http://www.framasoft.net/article388.html> ou <http://www.framasoft.net/article1649.html>)

Quelques liens pour en savoir plus

- ◇ **Les « officiels » :**
http://www.cnil.fr/thematic/internet/spam/spam_sommaire.htm : le site de la CNIL évoque notamment l'état de la législation en matière de spams, ainsi que les recours légaux pour les utilisateurs et les professionnels.
<http://www.caspam.org/>
<http://www.euro.cause.org/fr/index.html>
- ◇ **Les « indispensables » :**
<http://www.arobase.org/spam/index.htm>
<http://www.panicinside.be/spam/introduction.html>
<http://www.halte-spam.com/>
- ◇ **Des « Foires Aux Questions » complémentaires :**
<http://www.usenet-fr.net/fur/usenet/abus/reagir-general.html>
<http://www.usenet-fr.net/fur/usenet/abus/reagir-conseils.html>

Et, bien sûr, la documentation du CRI qui est à votre disposition sur son site web :
<http://www.cri74.org/docs/lutte-anti-spam/>

Conclusion : adoptez les bons réflexes !

- ◇ Prudence et vigilance sont de mise lorsque vous communiquez votre adresse électronique ou celles de vos correspondants.
- ◇ Si vous devez laisser une adresse e-mail sur Internet (achats, forum, ...), créez et utilisez toujours une adresse secondaire.
- ◇ Ne répondez jamais à un spam, sous peine de valider votre adresse auprès de l'expéditeur.
- ◇ Ne cliquez jamais sur les liens hypertextes insérés dans le corps du spam.
- ◇ N'ouvrez jamais un fichier joint figurant dans un spam (sinon, gare aux virus !)
- ◇ Utilisez un outil de lutte anti-spam.

Événement

PingOO V3 est arrivé ! Plus de fonctionnalités, plus de convivialité, plus de simplicité ! Et pour l'occasion, PingOO V3 se dote d'un nouveau site web : <http://www.PingOO.org/> N'hésitez pas à le consulter pour tout savoir de PingOO V3 !

Dans le prochain numéro...

de CRI Pratique n°5 (Octobre 2003) : **Je n'arrive pas à me connecter à Internet !**